

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 janvier 2023

Le 17 janvier 2023 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Convocation : 13 janvier 2023

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD, Maxime MICOU, Pascal VANDERGUCHT

Absents excusés : Carine NEVEU, Valérie RENOUL pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Dominique TROSZEZYNSKI

Secrétaire de séance : Marie-France MATAGNE

Conseillers en exercice : 11

Quorum : 06

Présents : 08

Votants : 09

- MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE – ATTRIBUTION DU LOT N°2 – CHARPENTE BOIS

Délibération n°2023.01.17-01

Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération n°2022/05/01 du 26 avril 2022, le marché de construction d'une école primaire a été attribué aux entreprises pour les 11 lots, notamment le lot n°2 – charpente bois, à l'entreprise SAS RENOU (49-St Georges sur Loire).

Chaque entreprise a reçu l'ordre de service avec un démarrage des travaux le 11 juillet 2022 et a accepté le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux. Pour la charpente, la pose sur chantier devait être réalisée du 5 au 9 décembre 2022. Suite à une mise en demeure de la SAS RENOU d'exécuter les travaux au plus tard le 7 janvier 2023, restée sans effet, le Maire a procédé à la résiliation du marché le 10 janvier 2023.

Dans ce contexte, et pour permettre la poursuite des travaux, le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché de travaux pour le lot n°2 sous la forme d'un marché de gré à gré.

Le conseil municipal ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2022/05/01 du 26 avril 2022, attribuant le marché de construction d'une école primaire ;

Vu l'article 15.1 du CCAP ;

Vu la décision de résiliation du lot n°2 - charpente bois avec la SAS RENOU ;

Considérant qu'il importe que la construction de l'école soit achevée pour la rentrée scolaire 2023 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Attribue le marché public de construction d'une école primaire pour le lot 2 - charpente bois à la SARL LUTELLIER CHARPENTE (53 – Cossé le Vivien) pour un montant de 14 467,66 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché public et ses éventuels avenants ainsi que tout document administratif y afférent.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2023.

- MARCHE DE RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE – AVENANT N°1 AU LOT 4

Délibération n°2023.01.17-01

Dans le cadre du marché de rénovation de la bibliothèque, il est proposé la signature d'un avenant pour le lot 4 - Menuiseries extérieures PVC avec l'entreprise SIGMA (49-Segré-en-Ajou Bleu) pour des travaux supplémentaires demandés par la commune : remplacement de l'imposte de la porte d'accès principal.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 559,00 € HT soit, pour le lot n°4 un montant de 5 430,00 € HT, + 11,48 % par rapport au marché de base. Cela porte le marché total à 67 235,20 € HT.

Le conseil municipal ;

Vu la délibération n°2022.05.31-01 du 31 mai 2022 attribuant le marché de rénovation de la bibliothèque ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°1 avec l'entreprise SIGMA (49-Segré-en-Ajou Bleu) pour lot 4 - Menuiseries extérieures PVC pour un montant total de 559,05 € HT
- Autorise le Maire à signer cet avenant.

- Questions diverses

Espace Henry de Messey : Face au coût élevé du chauffage à l'Espace Henry de Messey, l'entreprise SND a proposé d'installer une commande de chauffage au rez-de-chaussée d'une part et de connecter la centrale de traitement d'air au réseau Internet pour une commande et une régulation à distance selon l'occupation de la salle. Ces travaux peuvent être subventionnés par le SIEMML. Il s'avère que la centrale est surdimensionnée par rapport à la salle.

D'autre part le SIEMML propose des projets de chaufferies collectives qui pourraient regrouper le chauffage de plusieurs bâtiments (école, bibliothèque, commerce, salle des fêtes). Le SIEMML fait l'investissement puis revend le coût de l'énergie à la commune. Les études ont un coût de 185,60 €. Des renseignements vont être pris pour connaître à quel tarif se fait la revente et sur quelle durée.

Eglise : Suite à court-circuit fin décembre, les cloches sonnaient en continu. Au final, 2 moteurs de tintement sont cassés ainsi que la centrale de commande. La réparation s'élève à plus de 2 600 €.

Commerce : l'état des lieux avec 1000 Cafés et Renaud PELLERIN a eu lieu le 28 décembre. Il est convenu que la résiliation amiable du bail commercial intervienne au plus tard fin janvier 2023.

Eolien : une rencontre a eu lieu le 20 décembre avec les riverains mécontents de l'installation du parc éolien. Ils envisagent de créer un comité. Le responsable développement de TTR Energy, Valentin LECLERCQ, doit les rencontrer. Des micros doivent être posés pour savoir s'il y a des dépassements. Si c'est le cas, des bridages seront réalisés.

- Compte-rendu des commissions

Commission PLH (Marie-France MATAGNE) : un point a été réalisé sur les communes de la CCVHA concernant les possibilités de construction de logements sur les 6 ans à venir. A La Jaille-Yvon, les zones avec des possibilités de construction pourraient se situer derrière la mairie et au Petit Venton. D'autres possibilités sont envisageables mais sur des propriétés privées dont les seuls propriétaires sont décisionnaires. Il va falloir construire autrement en accord avec la loi Climat Résilience.

Une politique foncière doit être mise en place. Actuellement 65% des couples sans enfant ne peuvent accéder à la propriété (+20% du coût de l'immobilier).

Se pose également la question de l'entretien du parc existant : précarité énergétique. Il convient de développer une offre adaptée (PLAI), accessible pour les gens aux revenus très faibles.

Le PLUi devra être compatible avec le PLH. Un bilan sera réalisé chaque année.

Le territoire compte 37 400 habitants au 01/01/2023 (+0,6%), 16 650 logements, 240 logements vacants, 3,7% de résidences secondaires, 15 060 ménages soit 2,44 personnes par logement.

Le nombre de 220 logements par an en plus a été retenu dont 126 pour l'accueil de population supplémentaire. Dans le même temps, il faut diminuer le rythme d'artificialisation des sols pour, à l'avenir atteindre l'absence d'artificialisation. La densification est donc de rigueur avec une tranche de 15 logements/ha. On devra faire construire 18 logements sur 6 ans.

Commission développement éco :

- Agriculture : le taux de transmission des exploitations est de 49,5% réalisés. Le 21 février est organisée une réunion pour accompagner les cédants de plus de 55 ans afin de favoriser les transmissions réussies.
- Animation économique : 19 prêts d'honneurs ont été octroyés à des entreprises. Des ateliers de coaching vont être mis en place en 2023. Il reste 12,5ha de disponibilités foncières.

Commission communication (Ghislaine BOURGEOIS) : la CCVHA a créé une page LinkedIn pour les recrutements. Lecture publique : le programme des animations a été mis en place sur tout le territoire avec une harmonisation avec la culture. Une animation a lieu le 10 mars à La Jaille-Yvon « Le Silence des oiseaux ».

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 17 janvier 2023

Membres du conseil municipal présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD, Maxime MICOU, Pascal VANDERGUCHT

N°2023.01.17-01 : Marché de construction d'une école primaire - attribution du lot n°2 - charpente bois

N°2023. 01.17-02 : Marché de rénovation de la bibliothèque - avenant n°1 au lot 4

<p>Le Maire, Pascal CHEVROLLIER</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Marie-France MATAGNE</p> 
---	---